



NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),
Sites of Community Importance (SCI) and
for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0002008

SITENAME Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiërg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzërbiërg et Galgebiërg

TABLE OF CONTENTS

- 1. SITE IDENTIFICATION
- 2. SITE LOCATION
- 3. ECOLOGICAL INFORMATION
- 4. SITE DESCRIPTION
- 5. SITE PROTECTION STATUS
- 6. SITE MANAGEMENT
- 7. MAP OF THE SITE

1. SITE IDENTIFICATION

1.1 Type	1.2 Site code	Back to top
A	LU0002008	

1.3 Site name

Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiërg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzërbiërg et Galgebiërg
--

1.4 First Compilation date	1.5 Update date
2000-01	2023-11

1.6 Respondent:

Name/Organisation:	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Address:	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
Email:	natura2000@mev.etat.lu

1.7 Site indication and designation / classification dates

Date site classified as SPA:	2004-01
National legal reference of SPA designation	Règlement grand-ducal du 28 octobre 2022 désignant zone de protection spéciale la zone "Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiërg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzërbiërg et Galgebiërg". #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/10/28/a549/jo#

2. SITE LOCATION

2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

Longitude	Latitude
5.87041	49.52421

2.2 Area [ha]: 2.3 Marine area [%]

1391.19	0.0
---------	-----

2.4 Sitelength [km]:

0.0

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code	Region Name
LU00	Luxembourg (Grand-Duché)

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0 %)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site						Site assessment			
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A247	Alauda arvensis			r				C	M	C	B	C	B
B	A255	Anthus campestris			c				R	M	D			
B	A215	Bubo bubo			p		1	p		M	B	B	C	B
B	A224	Caprimulgus europaeus			r				V	P	D			
B	A236	Dryocopus martius			p	3	4	p		M	C	B	C	B
B	A233	Jynx torquilla			r	1	2	p		M	C	B	C	B
B	A338	Lanius collurio			r	1	2	p		M	C	B	C	C
B	A868	Leopicus medius			p	2	4	p		M	C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea			r	6	7	p		G	A	B	B	A
B	A072	Pernis apivorus			r	1	1	p		M	C	B	C	B
B	A274	Phoenicurus phoenicurus			r	10	15	p		M	B	B	C	B
B	A314	Phylloscopus sibilatrix			r	1	3	p		M	C	B	C	B
B	A155	Scolopax rusticola			p				P	P	D			

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

4.1 General site character

[Back to top](#)

Habitat class	% Cover
N21	0.1
N16	77.4
N06	0.3
N22	0.9
N07	0.3
N17	6.8
N26	0.9
N23	0.6
N27	10.1
N10	0.3
N09	2.3
Total Habitat Cover	100

Other Site Characteristics

Situation :La zone est sise sur les territoires des communes de Differdange, de Pétange et de Sanem, située entre la localité de Pétange au Nord, l’agglomération de Differdange-Oberkorn-Niederkorn à l’Est et la localité de Belvaux au Sud-Est, ainsi que la frontière française au Sud et les plateaux agricoles de Differdange à l’Ouest.Milieu physique :La géomorphologie du site est liée à la cuesta bajocienne. Le substrat géologique est essentiellement formé par les couches du Dogger composées de formations ferrifères de l'Aalénien, marnes micacées et formations calcaires. Les cuestras dans l'Aalénien et dans le Bajocien sont séparées par des terrasses dans les marnes micacées. Les couches du Toarcien (Lias supérieur) affleurent au Nord et au Sud de la zone. La majeure partie de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge calcareuse, non gleyifiés. Sur les hauteurs, on trouve des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés. Occupation du sol :Les forêts et milieux semi-naturels couvrent 3/4 de la zone. Les surfaces boisées sont essentiellement constituées par la forêt feuillue formée surtout par des hêtraies, ainsi que de jeunes boisements feuillus. La surface importante couverte par la végétation arbustive et les pelouses est très caractéristique des anciennes mines à ciel ouvert et des carrières recolonisées par une végétation pionnière après abandon de leur exploitation. Les terres agricoles, qui couvrent environ 1/11e de la surface considérée, sont exploitées presque à parts égales de cultures annuelles et de prairies pâturées.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :Une des espèces phares de la zone est l'Alouette lulu *Lullula arborea*. Cet oiseau figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » est un nicheur très localisé, qui trouve son habitat préférentiel sur les surfaces de végétation rase des anciennes minières, présentant quelques structures paysagères, respectivement qui sont entretenues par une « gestion adaptée ». Dans des habitats similaires, mais au niveau des stades de succession plus avancés vit le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*, respectivement le rare Torcol fourmilier *Jynx torquilla*. D’autres espèces d’oiseaux inféodées à ces types d’habitats et leurs différents stades de succession végétale profitent des mesures de gestion. D’ailleurs aussi bien la Bondrée apivore *Pernis apivorus* que la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* profitent de la mosaïque paysagère et des mesures de gestion installées : les massifs forestiers partiellement lumineux, clairières et lisières, et les habitats semi-ouverts avec les différentes structures.D’autres espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » nichent de manière régulière dans la zone, dont le Pic mar *Dendrocopos medius* et le Pic noir *Dryocopus martius*. Tandis que le deuxième est typique des hêtraies, mais peut également s’aventurer dans les milieux semi-ouverts, le premier est typique des différents boisements feuillus présentant des arbres à écorce rugueuse ou alors un important taux de bois mort. Toutes les espèces de pics, mais surtout le Pic noir joue un rôle clé en créant des loges pour d'autres espèces cavernicoles.Au niveau de certains versants raides le rare Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* est contacté en période de reproduction. En tant que nicheur au sol des habitats forestiers, il nécessite une strate herbacée plus ou moins développée.Les fronts de taille accueillent le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et d'autres nicheurs des falaises.Au niveau des milieux ouverts et des milieux agraires, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* est inféodée aux herbages maigres riches en bocages, haies et broussailles, alors que l’Alouette est inféodée au milieux très dégagés riches en herbages maigres, voire labours riches en jachères ou bandes enherbées. Deux espèces, le Pipit rousseline *Anthus campestris* et l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* n'y nichent plus. Cependant, la première passe annuellement au Luxembourg en période de migration et la deuxième pourrait s’installer grâce aux mesures de gestion appropriées.Autres intérêts écologiques :Plusieurs types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » sont présents dans la zone, dont certains qui sont prioritaires. L'intérêt majeur de la zone est la présence de pelouses calcaires pionnières à sèches, éboulis et roches, abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La végétation pionnière et les différents stades de succession font partie d'un cycle naturel de recolonisation. Certaines parties des complexes des pelouses pionnières, ainsi que certaines surfaces agricoles présentent les caractéristiques des prairies maigres de fauche et le long des quelques cours d’eau, zones humides ou encore lisières forestières, les bandes herbacées peuvent être qualifiées en tant que mégaphorbiaies hygrophiles.Au niveau des massifs forestiers, la hêtraie représente une grande partie de la surface totale de la zone. Sur les éboulis et les fortes pentes exposées au nord, subsistent à très faible étendue quelques forêts de pentes, éboulis ou ravins, alors qu’au niveau des dépressions et le long de quelques cours d’eau, les forêts feuillues correspondent aux forêts alluviales.Certains des plans d’eau présents ou aménagés équivalent à des eaux oligo-mésotrophes calcaires ou des plans d’eau eutrophes naturels.La présence de plantes très rares, parfois en grand nombre, dont les orchidées, de trois espèces de reptiles, de plus de 300 espèces de papillons diurnes et nocturnes, en font un site exceptionnel. Au niveau de l’herpétofaune, sont à mentionner la Coronelle lisse *Coronella austriaca*, le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et le Lézard des souches *Lacerta agilis*. Enfin, le Triton crêté *Triturus cristatus* se reproduit dans plusieurs étangs de la zone.La présence d’une multitude d’insectes rares en fait que

la zone a une fonction de zone d'intérêt entomologique majeur au niveau national. Citons également la Mante religieuse *Mantis religiosa* qui profite du pâturage itinérant notamment pour se déplacer entre les sites. Deux espèces de lépidoptères de l'annexe II de la directive « Habitats » à savoir l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria* (syn. : *Euplagia quadripunctaria*) et le Cuivré des marais *Lycaena dispar* sont présentes. Les cavités souterraines, mines et galeries désaffectées constituent des sites d'hibernation très importants pour un grand nombre d'espèces de chauves-souris. D'ailleurs au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II de la directive « Habitats » sont présentes, dont le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et le Grand Murin *Myotis myotis*.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts				Positive Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]	Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	B02		i	M	A04.02.02		i
M	E01.02		i	L	H04		i
M	H04		o	L	A04		i
M	E01.01		i	M	B02		i
L	A04		i	M	A04.02		i
H	K02		i	M	A03.02		i
L	B02.04		i				
M	E02		i				
M	G01		i				

Rank: H = high, M = medium, L = low
Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification, T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions
i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identification des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. Regulus WB 25: 84-108.
Biver G., R. Peltzer & J. Cungs (2008); Artenschutzprogramm Heidelerche *Lullula arborea* in Luxembourg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg.
Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxemburg – Stand 2010. Regulus 06 /2010.
KRIPPEL, Y. & G. SCHMIDT (1999) La carrière au lieu-dit 'Giele Botter' - 'Tiresbierg'. Cartographie. Etude floristique. Fondation Oeko-Fonds.
Lorgé P. & T. Conzemius (2007); Der Uhu *Bubo bubo* in Luxembourg. Regulus WB 22: 36 - 41.
Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 – 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK.
MELCHIOR, Ed et al. (1987) Atlas des Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg
Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga
JACOBS, J., 1989; Les potentialités forestières des sols de la Cuesta ferrugineuse Lorraine. Analyse stationnelle de la partie luxembourgeoise. - Projet de recherche en vue de l'obtention du Diplôme Européen en Sciences de l'Environnement: 127p.
REICHLING, Léopold (1981);, 1981; 30 années d'observations floristiques au Luxembourg 1949 - 1979. Bull. SNL 83-84 (1978-1979), 75-95.
WEISS, Jean (1995) Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs
Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga
Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Habichts *Accipiter gentilis* in Luxembourg. Regulus WB 21: 18 - 25.

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU06	99.1	LU02	46.3		

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	PrenzebiERG	*	18.1
LU02	Kiernerchen / SCHEIERGRONN / GROUSSEBËSCH	+	28.1
LU06	Differdange Est - PrenzebiERG / Anciennes mines et Carrières	+	99.1

5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147)Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012)Règlement grand-ducal du 28 octobre 2022 désignant zone de protection spéciale la zone "Minière de la région de Differdange - Giele Botter, TillebiERG, RollesbiERG, RonnebiERG, MetzerbiERG et GalgebiERG".#http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/10/28/a549/jo#

6. SITE MANAGEMENT

[Back to top](#)

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

☒	Yes	Name: Anciennes mines et carrières de la région de Differdange Link: http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2020-09-21-b3436-jo-fr-pdf.pdf
☐	No, but in preparation	
☐	No	

6.3 Conservation measures (optional)

GestionSauvegarde des anciennes forêts, et particulièrement des vieux arbres ainsi que des arbres morts.Défrichement des zones d'anciennes minières qui risquent de se boiser. Le déboisement de ces zones permet de préserver les biotopes favorables à l'Alouette lulu, espèce phare de ces milieux.Attention avec le déboisement à l'aide de moutons. En effet, les moutons risquent de marcher sur les nids des oiseaux au sol comme c'était le cas en 1999 à la Haardt de Dudelange en 1999.Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection.Un système de panneaux explicatifs (directive 79/409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats.Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont :1° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette lulu Lullula arborea :a) maintien, amélioration et restauration des pelouses pionnières et sèches, et des structures paysagères solitaires ;b) gestion des pelouses sèches par débroussaillage et pâturage extensif ;c) adaptation du pâturage en évitant le piétinement par le bétail lors de la période de nidification ;d) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;2° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Rougequeue à front blanc Phoenicurus phoenicurus et du Torcol fourmilier Jynx torquilla, ainsi que des populations d'autres oiseaux des différents stades de succession et des boisements très clairs :a) maintien, amélioration et restauration des pelouses pionnières et sèches, des structures paysagères solitaires et des différents stades de succession ;b) maintien de la diversité structurale des anciennes minières à ciel ouvert ;3° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs Alauda arvensis et des populations d'autres oiseaux des paysages ouverts :a) maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de surfaces herbacées maigres ;b) aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;c) promotion des semences printanières dans les champs de céréales ;4° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Pie-grièche écorcheur Lanius collurio et des populations d'autres oiseaux des herbages riches en structures paysagères :maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et pelouses maigres ;5° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bécasse des bois Scolopax rusticola :a) maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation ;b) maintien et amélioration de la strate herbacée, notamment en habitats forestiers semi-ouverts ;c) maintien et extension surfacique des lisières en forêt et de la mosaïque paysagère des anciennes minières à ciel ouvert ;6° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore Pernis apivorus :a) maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b) maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c) maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ;d) gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;7° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de pics, notamment du Pic noir Dryocopus martius et du Pic mar Dendrocopos medius, et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a) maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b) maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières ;c) aménagement d'îlots de vieillissement ;8° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur Phylloscopus sibilatrix :a) maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ;b) maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c) aménagement d'îlots de vieillissement ;9° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Grand-duc d'Europe Bubo bubo et des populations d'autres oiseaux nicheurs des falaises :a) préservation, amélioration et restauration des zones de nidification, les pentes rocheuses et fronts de taille des anciennes minières à ciel ouvert ;b) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de

nidification ;10° restauration des populations de l’Engoulevent d’Europe Caprimulgus europaeus et du Pipit rousseline Anthus campestris :a) maintien, amélioration et restauration des milieux favorables, notamment pelouses sèches, clairières, lisières diversement structurées et forêts très claires ;b) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;11° maintien, voire rétablissement de l’état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des complexes des pelouses pionnières et maigres, des éboulis, des blocs rocheux et des parois rocheuses des zones d’extraction, ainsi que de leurs différents stades de succession végétale ; maintien et amélioration de la diversité structurale des anciennes minières à ciel ouvert ; gestion par débroussaillage, pâturage ou fauchage extensif ;12° maintien, voire rétablissement de l’état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges ;13° maintien, voire rétablissement de l’état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies, forêts de pente ou d’éboulis et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, arbres à forte dimension, arbres biotopes et arbres morts sur pied, ainsi que des classes d’âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d’îlots de vieillissement ;14° promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d’une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles ; renonciation à l’emploi de rodenticides et insecticides ;15° maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d’hivernation, notamment d’une mosaïque paysagère richement structurée ;16° préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002008

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

☐ Yes

☒ No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).